

Instructions de reprise

pour les chutes et déchets de chantier Sonvika®

Comment retourner les chutes et déchets Sonvika de vos chantiers

Kingspan Acoustics reprend les chutes et déchets propres des panneaux Sonvika en laine de bois liée au ciment, afin de contribuer à leur réutilisation, à leur recyclage ou à toute autre valorisation, au plus haut niveau de valeur possible, dans un cycle biologique ou technique.

Vous pouvez retourner vos chutes et déchets de chantier à l'adresse suivante :

Sønderup Montage ApS

Filskovvej 21
7330 Brande, Danemark
Tél. +45 4314 9293

Horaires de réception :

du lundi au jeudi, de 7 h à 15 h
le vendredi, de 7 h à 13 h

Code déchet : 17 09 04, déchets de construction et de démolition en mélange, non dangereux

Éco-organisme : Valobat (REP PMCB), catégorie « Dalle de plafond en laine de bois avec ou sans isolant »

Le système de reprise s'applique à tous les marchés pour lesquels il est pertinent, du point de vue du transport, de retourner les chutes et les déchets de chantier au Danemark. Nous recherchons toutefois activement des partenariats locaux sur nos principaux marchés, afin de réduire au minimum l'empreinte carbone liée au transport.

Veuillez noter qu'avant tout retour, un accord de reprise distinct doit être signé. Il mentionne le numéro de commande ou de facture correspondant à l'achat des panneaux Sonvika et précise le poids total des chutes et des déchets.

Si vous êtes une entreprise de pose, vous devez conclure un accord de reprise avec votre distributeur ou votre négoce. Si vous êtes un distributeur ou un négoce, vous devez conclure un accord de reprise avec Kingspan Acoustics SAS.

Vous pouvez demander le document « Accord de reprise » en contactant :

Kingspan Acoustics SAS

info_fr@kingspanacoustics.fr
Tél. 04 12 38 19 99
kingspanacoustics.fr

Conditions de réception des chutes et déchets de chantier

Les produits Sonvika en laine de bois liée au ciment portent au dos un marquage de production qui permet d'assurer la traçabilité de leur origine, de leur type et de leur qualité.

Pour que les chutes et les déchets soient acceptés, les conditions suivantes doivent être remplies :

- 1 Avant la réception, un accord de reprise signé doit être fourni, accompagné d'un justificatif d'achat des produits Sonvika en laine de bois liée au ciment.
- 2 Nous n'acceptons que des chutes et déchets de chantier Sonvika neufs et propres. Le matériau doit être exempt de résidus de colle, et le lot reçu ne doit contenir ni vis, ni plâtre, ni laine minérale, ni voile acoustique, ni aucun autre matériau ou déchet de construction. Nous n'acceptons pas non plus les panneaux à deux couches.
- 3 Nous n'acceptons que les chutes de panneaux Sonvika non peints, coloris Brut ou Gris naturel (FUTURECEM®), et de panneaux Sonvika peints dans l'un des coloris standard.

Kingspan Acoustics SAS se réserve le droit de refuser les chutes et les déchets si ces conditions ne sont pas remplies, ou de facturer des frais de tri et d'élimination.

Transport et coûts

En tant que client, vous prenez en charge le coût de la reprise et payez, par tonne de matériau retourné, le tarif indiqué à la date de signature de l'accord de reprise.

Les frais de transport du chantier jusqu'à Sønderup Montage ApS sont également à votre charge.

Les chutes et les déchets doivent normalement être livrés en big bags, par camion. Pour des quantités plus importantes, une livraison en benne peut être convenue avec Kingspan Acoustics SAS.

Justificatif de retour

Kingspan Acoustics SAS vous enverra ensuite un justificatif de la quantité retournée (poids). Ce justificatif peut être utilisé dans le cadre de certifications de bâtiment durable telles que HQE.

Les FDES des panneaux Sonvika sont déposées sur la base INIES, www.inies.fr.